



PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE/BREVETS

LES CABINETS DE CONSEIL EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ont le vent en poupe

Depuis de nombreuses années, les cabinets de conseil en propriété industrielle sont des partenaires stratégiques pour les entreprises et les cabinets d'avocats. Du luxe à la pharmacie, en passant par l'électronique et le génie génétique, tous les secteurs d'activité sont aujourd'hui traités par ces spécialistes des brevets et des marques. Les CPI ont également su adapter leurs offres aux besoins des entreprises. Valorisation des actifs incorporels, surveillance des intérêts du client ou audits de portefeuilles, leurs compétences sont complètes et nombreuses. Tour d'horizon des plus beaux cabinets de la place.

Par Charlotte Simoni

Lavoix



Philippe Blot



Bertrand Domenego

En 1898, naissait Lavoix, cabinet de conseil en propriété industrielle. Plus d'un siècle plus tard, en 2008, les CPI se rapprochaient du cabinet d'avocats d'affaires Binn & Associés pour créer une seconde entité: Lavoix Avocats. Depuis, les deux cabinets, qui se définissent comme un réseau interprofessionnel, juridiquement indépendant, travaillent en synergie pour offrir une gamme de services complète à leurs clients. Ils regroupent

plus de 190 personnes, dont 70 professionnels, composés majoritairement de conseils en propriété industrielle, ainsi que d'avocats, d'ingénieurs et de juristes. A noter qu'une deuxième alliance a eu lieu, avec JP Colas.

Concernant Lavoix, le cabinet se destine exclusivement à la propriété industrielle et couvre le domaine des brevets et des marques dans tous les secteurs industriels. Le cabinet est notamment divisé en trois grands

départements : un pôle électronique, électricité, physique et mécanique, un pôle chimie et sciences de la vie, ainsi qu'un pôle marques, dessins et modèles. Lavoix aide également ses clients dans la protection de leurs innovations et leurs créations, ainsi que dans l'optimisation stratégique et la valorisation de leurs droits de propriété intellectuelle. A cela s'ajoute une compétence complémentaire dans la défense et la surveillance des intérêts du client face à leurs concurrents. Le cabinet effectue de surcroît un travail d'audit de portefeuilles de droit de propriété industrielle. Enfin, les équipes possèdent une grande expérience contentieuse et précontentieuse, et sont régulièrement impliquées dans des litiges nationaux ou paneuropéens.

Par ailleurs, le cabinet bénéficie d'un rayonnement national avec des bureaux à Paris, Lyon, Toulouse et Chamalières, près de Clermont-Ferrand. Un bureau, dédié au droit européen des brevets, a également été ouvert à Munich pour la clientèle asiatique et américaine. ■

Egyp



Virginie Zancan

Crée en 1985 par Ernest Gutmann et Yves Plasseraud, Egyp s'est tout d'abord spécialisé en génie génétique, et plus particulièrement dans le secteur de la biotechnologie. Aujourd'hui, le cabinet est administré par cinq associées,

dont Carol Almond-Martin (biotechnologies), Julia Andral-Ziurys (chimie), Anne Desaix (génie génétique), Martine Dehaut (marques) et Virginie Zancan (marques et gestion). Il regroupe près de 50 personnes, dont 38 professionnels agissant en qualité de juristes, d'ingénieurs et de conseils et mandataires européens à Paris, Lyon et Alicante (Espagne).

Concernant ses activités, le cabinet est divisé en deux branches. Le pôle brevets compte 13 ingénieurs spécialisés dans les domaines des biotechnologies, de la chimie, de la mécanique, de la physique, et de l'électronique. Un pôle marques, composé de six juristes conseils en propriété industrielle, opérant en droit des marques, dessins et modèles ainsi que sur les droits connexes – droit de la concurrence, de la consommation... Toutefois, ce départe-

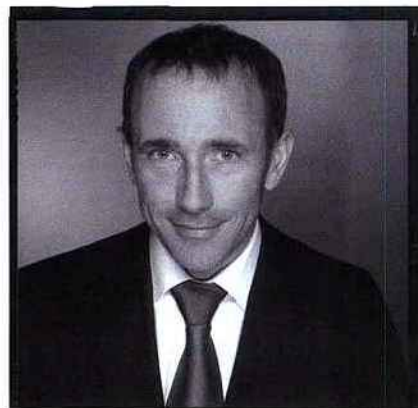
ment a développé une compétence particulière en matière de certification, d'appellation d'origine, d'Internet et de nom de domaine. Par ailleurs, les équipes réalisent régulièrement des audits de portefeuilles de titres, ainsi que de la due diligence, dans le cas, notamment, de rachats d'entreprises. De la négociation du contrat à sa rédaction, le cabinet intervient dans toutes les phases du process, y compris en collaborant étroitement avec les avocats de leurs clients en cas de contentieux ou avec les huissiers dans les procédures de saisies de contrefaçon. Du fait de sa spécialité en biotechnologie, le cabinet conseille de nombreux organismes de recherche, des établissements pharmaceutiques, ainsi que des PME et des universités, mais également des clients issus de l'industrie du luxe et des cosmétiques. ■■

Beau de Loménie



Aurélia Marie

Fondé en 1930, Beau de Loménie est l'un des plus anciens cabinets de conseil en propriété industrielle de la place parisienne. Divisé entre l'activité des brevets, des modèles et des droits d'auteur, le cabinet dispose d'un large domaine de compétences. De l'audit, effectué en relation avec des experts-comptables, au précontentieux, en passant par la veille concurrentielle et l'évaluation financière, le cabinet accompagne le client tout au long du process. Son équipe, compo-



Didier Intes

sée de 220 spécialistes de la propriété intellectuelle, compte essentiellement des ingénieurs, des juristes et des «paralegals», placés sous la direction de quatre associés. Jean-Jacques Joly (électronique/nouvelles technologies), Philippe Hubert (chimie/biotechnologie), Didier Intes (mécanique/construction) et Aurélia Marie (marques, dessins et modèles) dirigent effectivement la prestigieuse structure, au sein de leur département respectif. Implanté à Paris, le cabinet dispose également

de plusieurs agences en province, et notamment à Lyon, Marseille et Lille, en relation avec la clientèle locale. Sur le plan international, Beau de Loménie s'est implanté à Munich et Duisburg, en Allemagne, ainsi qu'au Royaume-Uni, à Shrewsbury. Au sein de son bureau parisien, le cabinet a également mis en place des interlocuteurs chargés de superviser ses relations avec les clientèles chinoises et étrangères. A ce titre, le cabinet réalise aujourd'hui 50 % de son chiffre d'affaires auprès de clients étrangers, dont 13 % auprès de la clientèle japonaise. Beau de Loménie est ainsi habilité à représenter ses clients non seulement devant L'INPI, en France, mais également auprès de l'OEB, l'OHMI et l'OMPI, ainsi que devant les offices allemands, britanniques, autrichiens, belges, et américains de la propriété industrielle. A noter que le cabinet, qui gère plus de 55 000 brevets ainsi que 71 000 marques et modèles, a déposé en 2009 environ 3 000 brevets, dont 600 français et 1 000 européens. ■■